

DEPARTEMENT  
des  
PYRENEES-ORIENTALES

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq novembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr CASEILLES Louis, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Qui ont pris part à la délibération
11	8	10
Date de la Convocation		
15 novembre 2019		
Date de l'Affichage		
15 novembre 2019		

**PRESENTS** : MM. CASEILLES Louis. THOMAS Jérôme. EVEILLARD Micheline. SAN JUAN Marie-Madeleine. CAMPSOLINAS Frédéric. ROITG Jacques. TORRES Jean. PLANES Jeanne.

**Absente excusée** : VILA Virginie avec procuration à M. Jérôme THOMAS, OMS Jeannine avec procuration à M. Jacques ROITG

**Absent** : Bruno ROUANE.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Madeleine SAN JUAN

**Contre** : 2 – **Pour** : 8 – **Abstention** : 0

**OBJET : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL : AVIS FAVORABLE AU PROJET de CONSTRUCTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dépôt du permis de construire N° PC 066 179 19 B0004 en date du 03 août 2019 pour la Centrale Photovoltaïque au sol comprenant un poste de livraison, un onduleur qui est en cours d'instruction par la Direction Départementale de Territoires et de la Mer.

Il présente à l'assemblée une correspondance de l'Unité Evaluation environnementale auprès de la Direction Départementale de Territoires et de la Mer en date du 28 octobre 2019, sollicitant l'avis de la collectivité sur ce projet.

En application de l'article L122-1-V du Code de l'environnement, ce dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis pour avis à la commune intéressé par le projet.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer afin de donner son avis sur ce projet.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré à la majorité des membres présents :

**APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,

**EMET un AVIS FAVORABLE** et sans observations au dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée pour la construction de la Centrale Photovoltaïque au sol comprenant un poste de livraison, un onduleur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de St Laurent-de-Cerdans, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



**Louis CASEILLES**

